



BIOS ANALYTIQUE
Your Chromatography Equipment Partner

Charte éthique

Janvier 2025 – Révision 01

*Notre réputation dépend dans une large mesure, de nos actes, attitudes et comportements.
Chacun doit veiller au maintien et à la promotion de notre image extérieure.
L'égarément, ne fût-ce que d'un seul, peut nous causer un tort considérable.*

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
Pourquoi une Charte ?	3
Présentation de l'entreprise.....	3
Les destinataires de la Charte	3
Les responsables de la Charte	3
NOS VALEURS	4
Règles de conduite personnelle et respect de la personne	5
Principe de non-discrimination	5
Respect de la vie privée.....	5
Non harcèlement.....	5
Conduite loyale des affaires	5
Respect des lois et règlements.....	6
Confidentialité	6
Règles internes	6
Fraude.....	6
Corruption	7
Conflit d'intérêts.....	7
Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme	7
NOS ENGAGEMENTS	8
Protection des données.....	8
Nos engagements vis-à-vis des clients	8
Nos engagements vis-à-vis des fournisseurs et partenaires	8
Respect des partenaires et des prestataires	8
Transparence et saine concurrence	8
Non dénigrement	9
NOTRE PARTICIPATION	10
L'interprétation de la Charte éthique	10
Le dispositif d'alerte professionnelle	10



PRÉAMBULE

Pourquoi une Charte ?

Bios Analytique accorde une haute priorité à la protection et la primauté des intérêts de ses clients, fournisseurs et partenaires, développe des valeurs citoyennes et veille au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale.

Nous garantissons que l'ensemble de nos collaborateurs exerce ses activités avec professionnalisme et intégrité, afin de maintenir et renforcer la confiance de nos divers interlocuteurs.

Les principes édictés dans cette charte définissent un standard commun d'exigences éthiques. Ils ne se substituent en aucun cas aux lois et réglementations spécifiques applicables aux activités et pays.

La Direction et l'encadrement veillent à la diffusion et à la bonne compréhension des fondamentaux de cette charte, et à ce que l'action de tous s'inscrive dans ce cadre.

Présentation de l'entreprise

Bios Analytique est une société européenne spécialisée dans la location et le crédit-bail de matériels pour la chimie appliquée et les biosciences.

Partenaire officiel d'Agilent Technologies, leader mondial de l'instrumentation pour les sciences de la vie et l'analyse chimique, Bios Analytique fournit une alternative aux formes classiques de financement d'équipement grâce à ses solutions flexibles et innovantes.

Avec son expertise à la fois technique et financière du marché du laboratoire, Bios Analytique apporte la réponse aux besoins d'équipement de ses clients.

Les destinataires de la Charte

La présente charte définit les règles fondamentales applicables aux collaborateurs de l'entreprise.

Les responsables de la Charte

La présente charte a été rédigée et validée par le Comité d'éthique, dont les membres sont nommés par la Direction Générale de Bios Analytique.



NOS VALEURS

Notre culture d'entreprise nous amène à mettre l'humain au cœur de notre stratégie.

La bienveillance, le respect de l'individu, la simplicité, la proximité, l'empathie, l'intégrité, l'humilité, la coopération et le sens du collectif en sont des composantes importantes. Cela suppose le respect, à tous les échelons, d'un certain nombre de règles de comportement.

C'est pourquoi, nous attendons de nos collaborateurs, que chacun d'entre eux veille au respect tant dans leurs relations mutuelles qu'avec les personnes externes à l'entreprise.

Les règles de comportement définies dans la présente charte concernent notre travail quotidien.

Quelques principes clairs et précis constituent des références utiles. Ils ne couvrent pas toutes les situations, mais servent de lignes directrices en cas de doute ou d'incertitude sur l'attitude à adopter.



Règles de conduite personnelle et respect de la personne

L'instauration d'un environnement de travail sûr et agréable est l'affaire de tous.

Chaque collaborateur fait preuve de loyauté et veille à la qualité des relations entretenues avec ses collègues. Il agit dans un esprit d'équipe, de responsabilité, de rigueur et professionnalisme.

Tous les collaborateurs doivent être traités avec respect et de manière cordiale, indépendamment de la hiérarchie ou des fonctions qu'ils occupent au sein de l'entreprise.

Principe de non-discrimination

Bios Analytique s'engage à respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes, et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines, notamment l'embauche, la formation, la promotion, et plus globalement, tout au long de la carrière professionnelle des collaborateurs.

Nous apprécions la diversité et refusons de pratiquer toute discrimination qui soit, fondée sur la nationalité, le sexe, l'âge, la situation familiale, l'apparence physique, les orientations sexuelles, l'état de santé et le handicap, les activités syndicales et politiques.

Respect de la vie privée

Bios Analytique respecte

- ✓ la vie privée des individus, qu'ils soient collaborateurs, clients, fournisseurs ou partenaires, en protégeant de manière adéquate leurs données à caractère personnel ;
- ✓ l'engagement de ceux qui, en tant que citoyens, souhaitent participer à la vie publique.

Non harcèlement

Bios Analytique condamne le harcèlement au titre de la santé morale et physique des collaborateurs, et cet engagement fort s'inscrit dans une politique globale de prévention des risques professionnels.

Dans ce cadre, nos collaborateurs s'engagent à respecter la personne et sa dignité, s'abstiennent de toute forme de discrimination ou de harcèlement, de violence répétée physique, psychologique ou verbale, d'indiscrétion sur la vie privée des collègues, clients, fournisseurs, partenaires et autres tiers de leur environnement professionnel.

Conduite loyale des affaires

Bios Analytique exerce son activité de manière intègre et loyale, en interne comme en externe.

A ce titre, nos collaborateurs se comportent de façon dévouée. La poursuite des intérêts de chacun ne peut justifier un comportement contraire aux principes de droiture et d'honnêteté.

L'encadrement a un rôle d'exemplarité dans la conduite générale des affaires.



Respect des lois et règlements

Bios Analytique se soumet à l'ensemble des textes réglementaires français, européens et internationaux, susceptibles de concerner ses activités, tout en veillant au respect des engagements déontologiques de la profession.

Nous garantissons la transparence et la sincérité des informations transmises aux clients, fournisseurs et partenaires, aux autorités de contrôle et au public en général.

L'organisation, les procédures et les opérations doivent être conformes aux règles définies par la Direction Générale de l'entreprise.

Confidentialité

Principes généraux

Chacun est dépositaire et responsable des informations confidentielles qu'il reçoit, ne les utilise en interne que dans le cadre de nécessités professionnelles et ne les divulgue à l'extérieur de l'entreprise que s'il est autorisé à le faire ou dans les cas prévus par la loi, à la demande des autorités publiques et judiciaires ou des autorités de contrôle. L'obligation de confidentialité continue à s'appliquer après le départ de l'entreprise.

Informations confidentielles et non divulgation

Certaines informations peuvent avoir le statut « confidentielles » dès l'instant où leur divulgation remettrait en cause la neutralité et l'impartialité de Bios Analytique dans la gestion de ses activités. Elles peuvent être obtenues du fait de la position occupée par un collaborateur au sein de l'entreprise et de son accès potentiel à l'information.

Règles internes

Bios Analytique a défini un ensemble de procédures internes destinées à guider les collaborateurs dans leurs activités respectives.

Nos collaborateurs doivent se conformer aux procédures existantes dans le cadre des missions qu'ils exercent et des décisions qu'ils prennent.

Tout comportement suspect, action ou opération douteuse doit être signalé au Comité d'éthique qui après évaluation des risques et conséquences pour la victime, appliquera les mesures prévues en de telles circonstances.

Fraude

La fraude se définit comme tout acte ou omission commis intentionnellement par une ou plusieurs personnes afin d'obtenir un avantage ou un bénéfice de façon illégitime ou illégale.

Bios Analytique lutte activement contre la fraude quelle qu'en soit la nature.

Des règles de bon sens s'appliquent aux métiers les plus exposées.

Nous encourageons nos collaborateurs à l'autosurveillance afin de prévenir tout cas de fraude, dans le respect des règles légales de confidentialité et de protection des données utilisées.



Corruption

La corruption est un pacte illégal entre deux ou plusieurs personnes dans le but, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières et, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa complaisance.

Bios Analytique applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et la condamne sous toutes ses formes.

Nous exigeons de nos collaborateurs qu'ils agissent avec honnêteté et intégrité en toute circonstance et en tout lieu, ce qui implique un strict respect des lois en vigueur en matière de lutte contre la corruption dans tous les pays dans lesquels nous sommes susceptibles d'intervenir.

Conflit d'intérêts

Le conflit d'intérêts est susceptible de remettre en cause la neutralité et l'impartialité avec lesquelles la personne doit accomplir sa mission du fait de ses intérêts personnels.

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un collaborateur possède, à titre privé, des intérêts qui pourraient influencer ou paraître influencer sur la manière dont il s'acquitte de ses fonctions et responsabilités au sein de l'entreprise.

Les intérêts en jeu peuvent prendre de nombreuses formes (avantages financiers ou personnels, etc...). Ils peuvent concerner aussi bien la personne mise en cause que ses proches.

Compte tenu de leurs responsabilités, nos dirigeants font preuve d'éthique et d'une grande rigueur afin de préserver leur indépendance de jugement et leur liberté de décision dans l'exercice de leurs fonctions.

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

Bios Analytique est particulièrement sensible aux risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

Aussi, nos collaborateurs sont tenus au strict respect de la réglementation en vigueur : chacun doit exercer une vigilance accrue concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de respecter les procédures d'identification et d'évaluation des clients, fournisseurs et partenaires avec lesquels nous traitons.



NOS ENGAGEMENTS

Chaque collaborateur respecte les engagements pris dans ses relations avec les clients, fournisseurs partenaires. Il fait preuve d'équité à leur égard et opère ses choix selon des critères objectifs.

Au-delà du respect des lois et règlements, chaque collaborateur agit avec intégrité, au sein comme en dehors de l'entreprise lorsqu'il la représente. Il fait preuve de réserve dans ses déclarations à l'extérieur sur tout sujet concernant Bios Analytique, à moins d'être autorisé à parler en son nom.

Protection des données

Bios Analytique protège de manière adéquate et sécurisée les données à caractère personnel des clients, fournisseurs et partenaires.

Ne sont demandées, exploitées et conservées que les données utiles au bon fonctionnement de l'entreprise, notamment pour servir ses intérêts, pour améliorer la qualité de ses prestations, pour se conformer à ses obligations légales.

Les données transmises peuvent être supprimées sur simple demande de l'émetteur sans la moindre formalité.

Nos engagements vis-à-vis des clients

Les valeurs fondamentales de Bios Analytique promettent à ses clients : expertise, qualité, engagement, innovation, mais aussi, confiance et intégrité.

Bios Analytique veille à agir avec professionnalisme afin de maintenir et de renforcer durablement la confiance de ses clients et de respecter leurs intérêts légitimes.

Afin de respecter nos engagements, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils prennent en compte les intérêts des clients et leur proposent des solutions pertinentes, adaptées à leurs besoins.

Nos engagements vis-à-vis des fournisseurs et partenaires

Respect des partenaires et des prestataires

- ✓ Les relations avec nos fournisseurs et nos partenaires doivent être guidées par le respect mutuel.
- ✓ Bios Analytique est vigilant quant à la qualité des relations avec ses tiers et veille à ce qu'aucune situation, aucun avantage donné ou reçu, n'altère le jugement de ses collaborateurs.

Transparence et saine concurrence

- ✓ Bios Analytique obéit au principe de la libre concurrence.
- ✓ Toutes les informations légitimes et nécessaires quant au marché et aux concurrents sont obtenues par des moyens transparents et appropriés.



- ✓ Nous diffusons éventuellement des informations compréhensibles et exactes pour permettre à leurs destinataires de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause, dans le cadre des relations qu'ils entretiennent avec Bios Analytique.

Non dénigrement

- ✓ La compétitivité de Bios Analytique est fondée sur la qualité des produits et services fournis et non sur le discrédit jeté sur les concurrents.
- ✓ Tout comportement de dénigrement des concurrents ou partenaires est prohibé.



NOTRE PARTICIPATION

L'interprétation de la Charte éthique

Dans le cadre de la conduite de leurs activités, les collaborateurs peuvent avoir des préoccupations concernant certaines pratiques et avoir besoin d'aide ou de conseil pour les résoudre.

En cas de doute, et avant toute prise de décision, les collaborateurs peuvent d'abord se poser les questions suivantes :

- 1) *Ma décision, mes actions ou celles de mes collègues sont-elles conformes à la Charte éthique de l'entreprise ?*
- 2) *Est-ce légal ?*
- 3) *Mon comportement ou celui de mes collègues risque-t-il d'avoir des conséquences négatives pour l'entreprise ?*

Pour toute question relative à la présente Charte ou en cas de difficulté d'interprétation s'agissant de son application à une situation donnée, nos collaborateurs sont invités à **se rapprocher de leur responsable hiérarchique direct ou indirect** qui en référera au Comité d'éthique.

Le dispositif d'alerte professionnelle

Un dispositif d'alerte professionnelle spécifique est mis en place au sein de l'entreprise afin de permettre à l'ensemble de ses collaborateurs (permanents, occasionnels et/ou extérieurs) d'émettre, de manière désintéressée et de bonne foi, tout signalement portant sur des faits suspects ou avérés dont ils ont eu personnellement connaissance :

- un crime ou un délit, y compris la corruption et le trafic d'influence ;
- une violation grave et manifeste de nos engagements externes ;
- une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement interne ;
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;
- un comportement illicite grave portant atteinte à la personne et sa dignité ;

Le recours à un tel dispositif est facultatif et n'interdit pas aux collaborateurs d'adresser par toute autre voie leur signalement au responsable hiérarchique direct ou indirect.

Aucune sanction ne peut donc être encourue en cas de non-utilisation du dispositif.

En pratique, tout collaborateur peut adresser son signalement au Comité d'éthique en utilisant le courriel ethics@bios-analytique.com, dédié à cet effet.

Précisons que la procédure mise en place permet d'assurer la stricte confidentialité de l'identité de l'émetteur du signalement, de la personne mise en cause, ainsi que des informations recueillies.

Bios Analytique s'engage à ce qu'aucune mesure ou sanction disciplinaire ne soit prise à l'encontre d'un collaborateur de bonne foi qui aurait utilisé le dispositif d'alerte professionnelle et ce, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite.

